DELIBERATION N°21_04_03 **Assemblée Générale du 29 avril 2021**

OBJET : Budget primitif 2021

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif à un Groupement de Coopération Territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupement de ce type,

Vu la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Vu la délibération n° 21_04_01 relative à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion 2020 qui ne fait apparaître aucun besoin de financement de la section d'investissement,

Vu la délibération n° 21_04_02 relative à l'affectation du résultat 2020,

Vu la délibération n° 21_03_02 relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire 2021,

Vu l'avis des commissions thématiques,

Vu les documents budgétaires annexés à la présente,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article 1er :

Tel que présenté dans le rapport et annexé à la présente délibération, le budget 2021 est adopté à hauteur de :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES		RECETTES	
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		25 000,00		52 802,50
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 035 894,00		2 708 832,92
TOTAL DU BUDGET		**2 060 894,00**		**2 761 635,42**

VENTILATION DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES (1)	ORDRE	REELLES (1)	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	25 000,00		19 802,50	33 000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 002 894,00	33 000,00	2 708 832,92	
TOTAL BUDGET	**2 027 894,00**	**33 000,00**	**2 728 635,42**	**33 000,00**

(1) Aux dépenses et recettes réelles sont assimilées les opérations mixtes, constituées principalement des provisions et reprises sur provisions.

Article 2 :

En application des articles 16 et 17 des statuts et du chapitre 2 du corpus de règles financières adopté par l'établissement, Les participations des membres au titre de l'exercice 2021 sont adoptées dans les conditions suivantes :

Recettes de participations et subventions BP21	INNOVATION	TOURISME	ENVIRONNEMENT-ENERGIE-CHANGEMENT CLIMATIQUE	CULTURE	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE	ADMINISTRATION GENERALE	Total
Gouvernement de la Catalogne	30 000,00 €	15 000,00 €	17 000,00 €	50 500,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	377 500,00 €
Gouvernement des Iles Baléares	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	40 500,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	130 500,00 €
Région Occitanie	10 000,00 €	5 000,00 €	17 000,00 €	45 500,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	342 500,00 €
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds de l'Union européenne	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	113 800,00 €	124 800,00 €
Total	50 000,00 €	35 000,00 €	55 000,00 €	136 500,00 €	15 000,00 €	683 800,00 €	975 300,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

La Présidente en exercice

Carole Delga

EUROREGION PYRENEES-MEDITERRANEE
GECT
El Centre del món
35 Boulevard Saint-Assiscle
CS 323032
66011 PERPIGNAN CEDEX
SIRET 130 007 511 00038

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :
Et publication ou notification le :
Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

RAPPORT N°21_04_03 **Assemblée Générale du 29 avril 2021**

OBJET : Budget primitif 2021

Préambule:

Lors de la séance du 31 mars 2020, la crise sanitaire due au coronavirus Covid-19 avait entraîné une grande réflexion de l'assemblée la conduisant à rejeter de façon unanime la proposition initiale du budget primitif 2020 afin de pouvoir prendre le temps d'apporter une réponse conjoncturelle et structurelle à cette crise. Il apparut alors clairement à l'assemblée que le budget 2020 devait traduire une participation commune, partagée, solidaire, et d'essence européenne au défi que représentaient et représente toujours à la fois la gestion conjoncturelle et l'élaboration structurelle d'après crise.
La pandémie impactera encore le monde en 2021 et bien évidemment l'Eurorégion.
C'est dans ce contexte que l'exercice budgétaire 2021 dont les orientations ont été débattues en séance du 23 mars dernier mettra en œuvre le fonds de soutien Covid-19 élaboré lors de l'exercice précédent et qui permettra d'accompagner 32 projets eurorégionaux par le biais d'une autorisation d'engagement de 700k€ dont 60% seront versés sur cet exercice.
L'exercice 2021 est aussi celui de l'ambition : l'ambition de faire de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, l'acteur incontournable de la coopération au nord ouest de la Méditerranée grâce à la nouvelle feuille de route à l'horizon 2030 que l'assemblée examine aujourd'hui ; l'ambition de faire de l'EPM l'outil de mise en œuvre et de promotion du cadre financier pluriannuel que l'Union européenne vient d'adopter et qui va permettre aux acteurs eurorégionaux de conduire des projets aux enjeux partagés qui répondent aux attentes de l'Europe.

Pour rappel, le budget est l'acte par lequel l'assemblée prévoit et autorise les dépenses et recettes de l'exercice. Il est prévu pour la durée d'un exercice du 1er janvier au 31 décembre. Des modifications permettant d'ajuster les crédits peuvent être apportées au budget pour régler les dépenses avant le 31 décembre. Le budget est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement. Chacune d'entre elles comporte un volet dépenses et un volet recettes. Les dépenses et recettes prévisionnelles doivent être évaluées de façon sincère avec les deux sections en équilibre.
Toutefois, en application de l'article L.1612-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un budget n'est pas considéré comme en déséquilibre lorsque :

- La section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent.
- La section d'investissement est en équilibre réel, après reprise pour chacune des deux sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent.

Le budget est voté par chapitre budgétaire en section de fonctionnement et par chapitre et opération en section d'investissement.

Le nouveau cadre budgétaire est à présent fonctionnel et permet une analyse financière par action, par politique publique, et par nature des dépenses et recettes.
Dans cette optique et dans le respect de l'instruction comptable M71, la présentation budgétaire ci-après propose donc une présentation sous deux angles:

1 La présentation par nature.
2 La présentation croisée fonctionnelle dite analytique.

À l'exception du montant total de chaque section, les montants sont exprimés en kilos euros (k€) dans le présent rapport qui s'appuie sur la maquette budgétaire pour la présentation par nature et le vote formel par chapitre.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

A La présentation par nature:

La présentation par nature concerne, comme son nom l'indique, le type de dépenses et de recettes prévues. Cette présentation est ici faite par section, chapitre budgétaire, en dépenses et en recettes. Cette présentation comprend donc à la fois le volet régalien de fonctionnement de l'établissement et le volet opérationnalité du plan d'action.

Le budget primitif 2021 est proposé en section de fonctionnement en souséquilibre à hauteur de **975 300 €** en recettes et **2 035 894 €** en dépenses (soit une hausse de 6.2% sur l'exercice précédent, 1 916.2k€). A noter que la totalité du budget consacré au fonds covid a été voté en 2020 mais que les premiers vesements de 60 % seront payés en 2021, ce qui modifie la lecture du budget avec des excédents reportés importants.

La section d'investissement est quant à elle proposée en suréquilibre à hauteur de **52 802.50€** en recettes, en hausse de 3.9% sur l'exercice précédent (50.8k€). Les dépenses sont proposées à hauteur de **36 183.78€** dont **24.7k€** de dépenses nouvelles et **11.4k€** de restes à réaliser 2020.

a. La section de fonctionnement:

La section de fonctionnement s'établit au budget primitif de l'exercice à hauteur de **2 708.8k€** en recettes incluant les excédents reportés des années précédentes . En dépenses, la prévision s'établit à hauteur de **2 035.8k€** , soit une hausse de **6.2%** (1 916.2k€).

i. Les dépenses:

1. Les charges à caractère général (D011):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **550.7k€** en hausse de 21,35% sur l'exercice précédent (453.8k€). Cette prévision correspond à une projection de sortie de crise sanitaire progressive qui va se traduire par une reprise modérée des déplacements liés aux actions de coopération et à la gestion de projets.

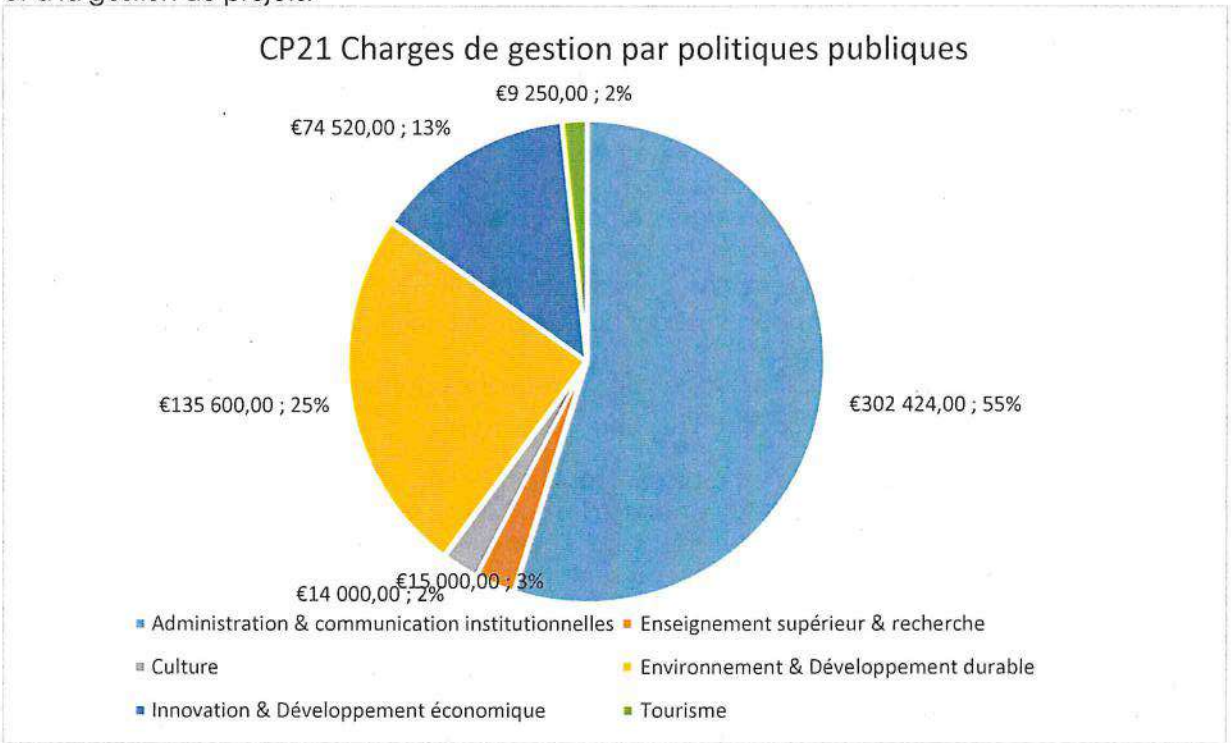

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

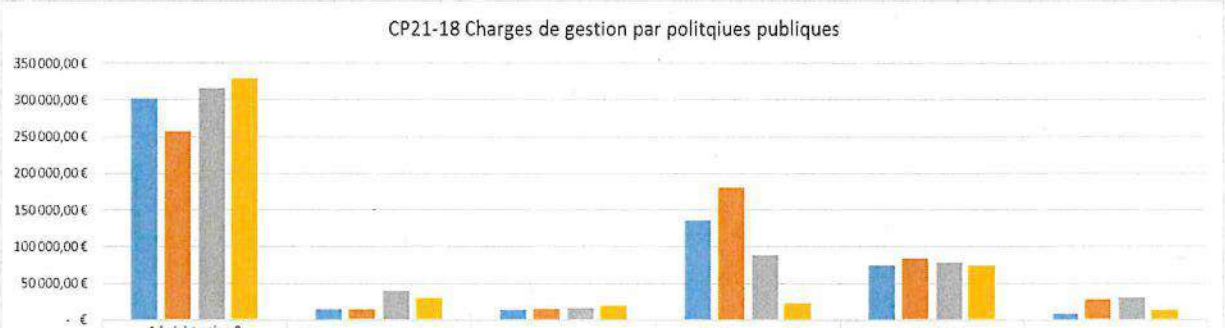

	Administration & communication institutionnelles	Enseignement supérieur & recherche	Culture	Environnement & Développement durable	Innovation & Développement économique	Tourisme
2021	302 424,00 €	15 000,00 €	14 000,00 €	135 600,00 €	74 520,00 €	9 250,00 €
2020	257 500,00 €	14 000,00 €	15 000,00 €	181 200,00 €	83 600,00 €	27 500,00 €
2019	316 400,00 €	40 100,00 €	16 000,00 €	88 000,00 €	77 800,00 €	31 000,00 €
2018	328 757,00 €	29 160,00 €	19 220,00 €	22 620,00 €	73 390,00 €	13 390,00 €

Toujours au niveau des charges de gestion de l'administration générale, les charges de structure du siège représente 56% des dépenses totales de gestion à hauteur de 170.6k€

Le volet Missions-Colloques-Déplacements (MCD) intègre l'ensemble des dépenses relatives à l'organisation d'évènements par l'établissement, ceux parmi lesquels l'établissement est invité ou partenaire, et bien évidemment, les frais de mission et déplacement qui en découlent. L'historique permet de constater l'impact qu'a ce poste sur les dépenses de gestion.

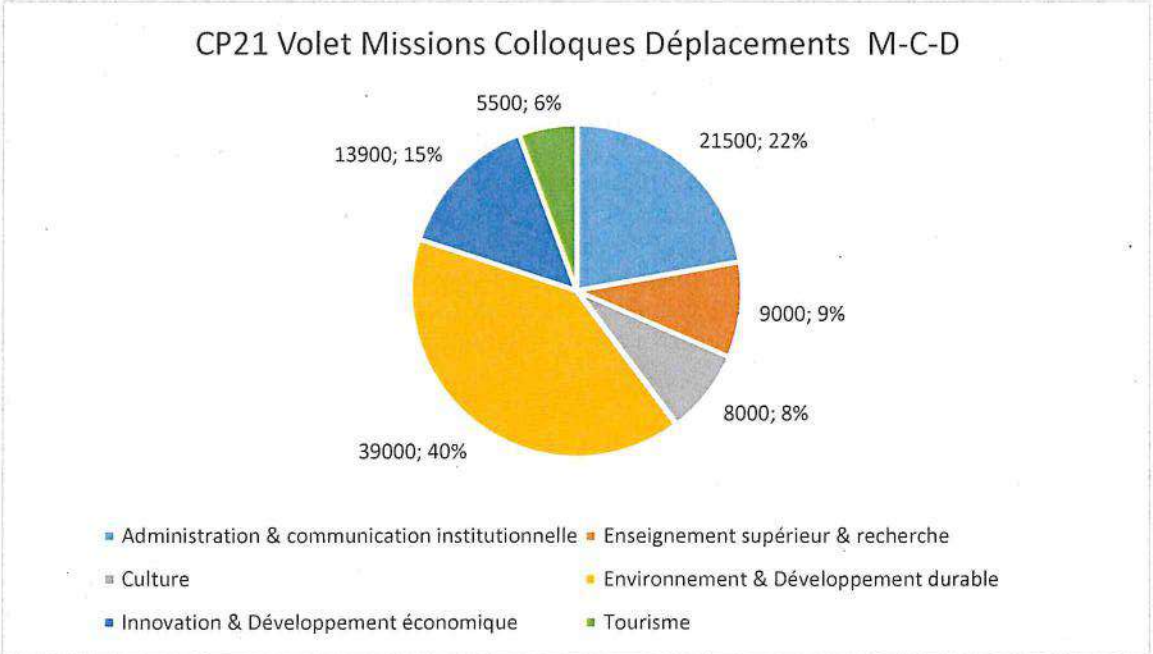

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

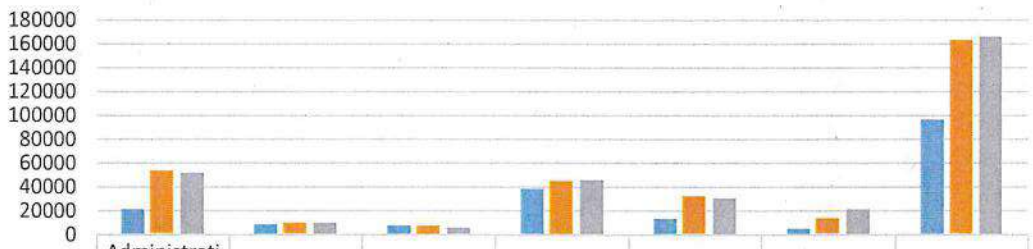

	Administration & communication institutionnelle	Enseignement supérieur & recherche	Culture	Environnement & Développement durable	Innovation & Développement économique	Tourisme	Total
Budget 2021	21500	9000	8000	39000	13900	5500	96900
Budget 2020	53500	10000	8000	45600	32700	13900	163700
Budget 2019	52000	10100	6000	46000	30800	21500	166400

2. Les charges de personnel (D012):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **532k€** en hausse de 10.8% sur l'exercice précédent (480.1k€) et pour la première fois depuis 2017, est conforme à la prospective 2017-2022 élaborée lors de la restructuration. Cette prévision prend ainsi en compte à la fois le niveau de réalisation 2020, le glissement vieillesse technicité (GVT) et les changements intervenus.
Cette masse salariale traduit à la fois l'ambition de l'établissement et sa volonté de porter la nouvelle feuille de route et les projets européens. Cette masse salariale est co-financée par les fonds européens à hauteur de 12% qui constitue une bonne base mais qui ne repose que sur 2 projets et une candidature potentielle (DG REGIO AAP). L'effectif 2021 devrait être constitué de 10 agents dont 1 Directeur général, 1 Responsable administratif et financier, 3 chargés de projet, 1 chargée de communication, 2 assistants projet et gestion administrative, 1 coordonnateur budgétaire et ressources humaines, 1 chargée de communication du projet Wat'Savereuse (WSR) à temps non complet, et un stagiaire communication, soit 10 agents dont 4 agents statutaires et 6 contractuels. Si le projet déposé dans la cadre de l'appel à projets DG Regio était retenu, il y aurait alors un(e) chargé(e) de projet de plus à temps non complet à partir de l'été 2021 soit 11 agents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

3. Les autres charges de gestion courante (D65):

Ce chapitre est proposé à hauteur de 905,1 K€ en stabilité sur l'exercice précédent (938.4k€) et qui correspond principalement au FS Covid-19, soit 420k€ de CP des 700k€ de l'autorisation d'engagement et 272k€ au titre du reversement aux partenaires du projet WSR de leur quote part de subvention européenne perçue par l'EPM au titre d'un acompte de 40%. Le solde de la prévision correspond aux projets culture des appels antérieurs.

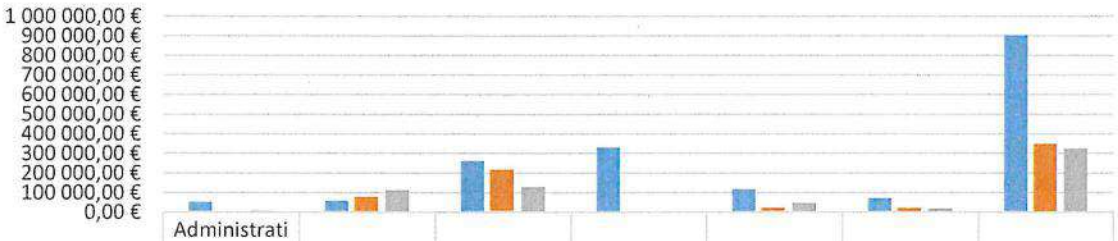

	Administration & communication institutionnelle	Enseignement supérieur & recherche	Culture	Environnement & Développement durable	Innovation	Tourisme	Total
2021	54 100,00 €	60 000,00 €	264 000,00	332 000,00	120 000,00	75 000,00 €	905 100,00
2020	400,00 €	80 500,00 €	218 000,00	7 500,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €	351 400,00
2019	8 593,70 €	115 000,00	131 250,00	0,00 €	50 000,00 €	20 000,00 €	324 843,70

4. Les charges financières (D66):

Ce chapitre n'enregistre aucune proposition d'ouverture de crédits.

5. Les charges exceptionnelles (D67) :

Ce chapitre n'enregistre aucune proposition d'ouverture de crédits.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

6. Le virement à la section d'investissement (023):

Ce chapitre est proposé à hauteur de 0**k€** dans la mesure où la section d'investissement apparaît déjà en équilibre.

7. Les opérations d'ordre entre sections (D042):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **33k€** en stabilité sur l'exercice précédent (33k€). Il comprend les dotations aux amortissements relatifs au matériel informatique et au mobilier nécessaires à l'implantation à Perpignan en 2017. Cette hausse intègre les investissements constatés au compte administratif 2020 notamment l'équipement informatique et l'identité visuelle.

ii. Les recettes:

1. Les dotations, subventions et participations (R74):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **975.3k€** en stabilité sur l'exercice précédent (950k€). L'impact de la crise sanitaire sur les finances des membres a eu pour effet de diminuer leur participation à hauteur de 10% pour un de ses membres. 'arbitrage fut de répercuter cette baisse uniquement sur les participations sectorielles des commissions dans la mesure où ces dernières disposent d'excédents de fonctionnement leur permettant de la supporter et à l'exception de la culture dont les acteurs ont été durement touchés par la crise, et qui voient donc sa participation demeurer au même niveau que les années précédentes.
Compte tenu de ses charges obligatoires difficilement compréssibles en matière de fonctionnement et de masse salariale, il est proposé à l'assemblée de ne pas impacter les ressources de l'administration générale.
Il est également à souligner que cette baisse des participations est tempérée globalement par l'apport prévisionnel de financements externes comme les subventions européennes (Psamides et DG Regio si le projet est retenu) ainsi que le remboursement d'un agent mis à disposition dans le cadre également du projet de communication DG Regio AAP, soit au total 113.8k€ de recettes prévues dont 101.8k€ de fonds européens et la quote part des 40% d'acompte de subvention du projet WSR perçus en 2020 et que l'on retrouve dans les excédents de l'administration et de la commision Environnement.

2. Produits, services, domaine vente (R70):

Ce chapitre est proposé à hauteur de 12 K€ et concerne le rembousement de la mise à disposition de personnel aux Iles Baléares dans le cadre de l'Appel à projets DG REGIO.

Recettes de participations et subventions BP21	INNOVATION	TOURISME	ENVIRONNEMENT-ENERGIE-CHANGEMENT CLIMATIQUE	CULTURE	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE	ADMINISTRATION GENERALE	Total
Gouvernement de la Catalogne	30 000,00 €	15 000,00 €	17 000,00 €	50 500,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	377 500,00 €
Gouvernement des Iles Baléares	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	40 500,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	130 500,00 €
Région Occitanie	10 000,00 €	5 000,00 €	17 000,00 €	45 500,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	342 500,00 €
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds de l'Union européenne	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	113 800,00 €	124 800,00 €
Total	**50 000,00 €**	**35 000,00 €**	**55 000,00 €**	**136 500,00 €**	**15 000,00 €**	**683 800,00 €**	**975 300,00 €**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

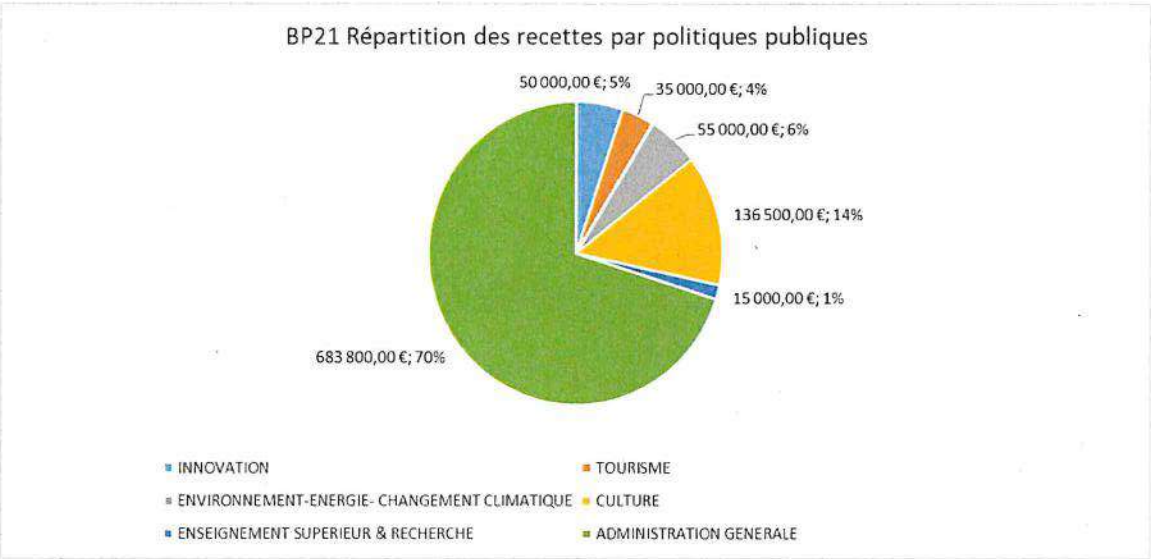

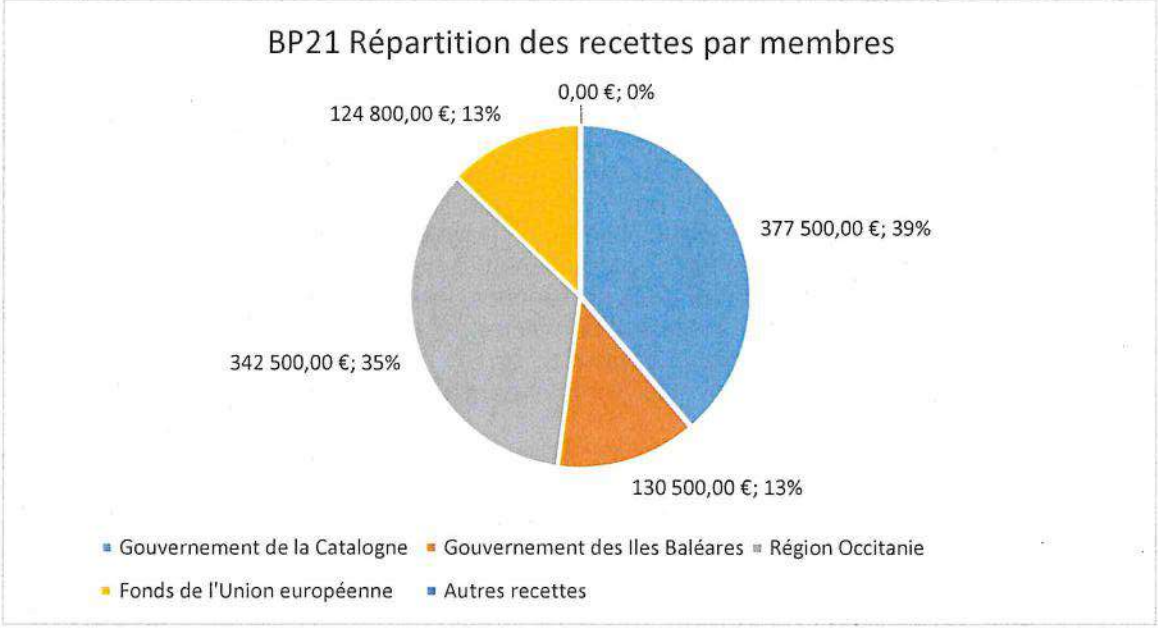

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

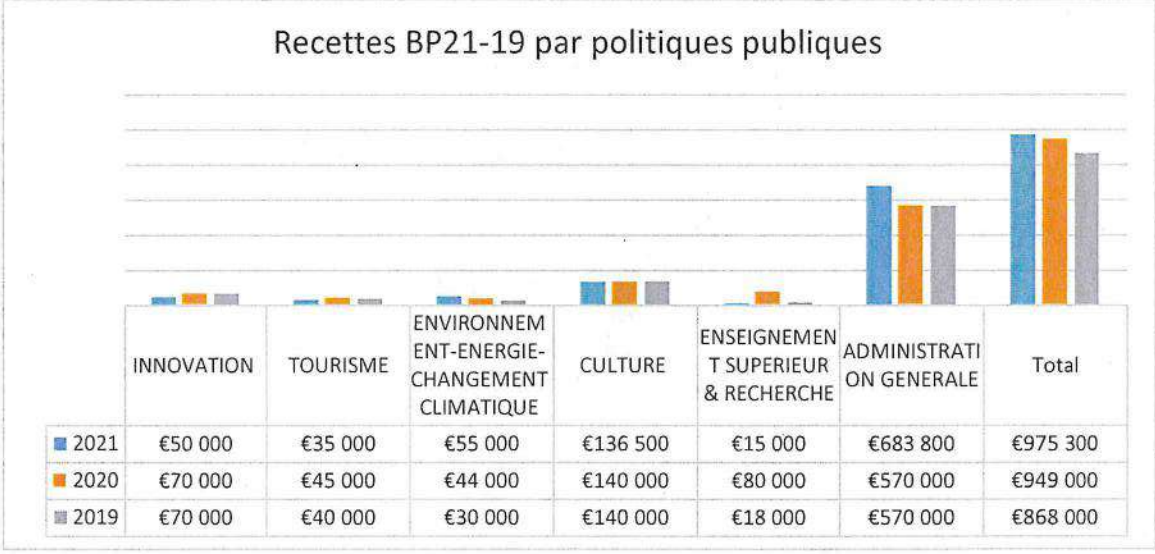

3. L'excédent de fonctionnement reporté (R002):

Après adoption du compte administratif et approbation du compte de gestion 2020, l'excédent de fonctionnement reporté s'établit à hauteur de **1 733 532.92€** en hausse de 32.5% sur l'exercice précédent (1 308 174.63€) dans la mesure où le fonds de soutien Covid-19 a été mis en place mais les crédits n'ont pu être consommés sur l'exercice et sont donc reportés. Cet excédent est également « artificiellement » gonflé par l'acompte de subvention européenne de 40% du projet Life WSR perçu en 2020 à hauteur de 356k€ et qui fera l'objet en 2021 du versement de la quote part des partenaires bénéficiaires, soit 272k€.
Dans une approche analytique, il est également à rappeler qu'est prélevé sur les excédents de fonctionnement des commissions un quote part de 5 à 10% des dépenses réelles exécutées et au titre de la « contribution » au fonctionnement de l'établissement assuré par l'administration générale.
D'autre part comme l'assemblée en avait décidé lors de l'adoption du budget précédent, un part du fonds stratégique (100k€) a été prélevée au profit de certaines commissions en dotation complémentaire du fonds de soutien Covid-19 (FS Covid-19).
Dans ces conditions, l'excédent de fonctionnement au compte administratif 2020 et inscrit au budget 2021 au R002 se répartit comme suit :

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté 2021								
	Administration & communication	Culture	Environnement Energie Changement climatique	Enseignement supérieur et recherche	Innovation & Développement économique	Tourisme	Fonds stratégique	Total
EFR Brut 31/12	22 953,92 €	235 741,00 €	543 696,00 €	104 230,00 €	322 661,00 €	78 122,00 €	426 129,00 €	1 733 532,92 €
Contribution ADM	28 000,00 €	-8 000,00 €	-6 000,00 €	-6 000,00 €	-6 000,00 €	-2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Apport FS	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	-100 000,00 €	0,00 €
Total EFR net R 002	50 953,92 €	277 741,00 €	537 696,00 €	108 230,00 €	316 661,00 €	116 122,00 €	326 129,00 €	1 733 532,92 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

b. La section d'investissement:

La section d'investissement est proposée en suréquilibre à hauteur de **52 802.50€** en recettes, en hausse de 3.9% sur l'exercice précédent (50.8k€). Les dépenses sont proposées à hauteur de **36 183.78€** dont **24.7k€** de dépenses nouvelles et **11.4k€** de restes à réaliser 2020.

i. Les dépenses:

Outre **24.7k€** de nouveaux crédits, les dépenses de la section d'investissement incluent les restes à réaliser 2020 à hauteur de **11.4k€.**

1. Les immobilisations incorporelles (D20):

Ce chapitre intègre les prévisions de dépenses relatives aux restes à réaliser du marché du site internet et de la future page web du projet européen Life WSR.. Le montant total de ce chapitre s'établit donc à hauteur de **19.69k€**.

2. Les immobilisations corporelles (D21):

Ce chapitre comprend de nouveaux crédits nécessaires à l'acquisition de matériel informatique dédié au personnel recruté dans l'hypothèse de la mise en œuvre du projet de communication DG REGIO AAP. A du matériel de téléphonie mobile à renouveler, et à du mobilier complémentaire. Le montant total de ce chapitre s'établit ainsi à hauteur de **16.4k€**.

ii. Les recettes:

1. Le solde d'investissement reporté (R001):

Le solde d'investissement final 2020 repris aux recettes de l'exercice 2021 est de **19 802.50€**.

2. Les dotations, fonds divers et réserves (R10):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **0k€** dans la mesure où le compte administratif n'a pas établi de besoin de financement de la section d'investissement.

3. Les opérations d'ordre entre sections (R040):

Ce chapitre est proposé à hauteur de **33k€**. Il s'agit d'une écriture financière d'opération d'ordre entre section d'amortissement des biens en corrélation avec la prévision inscrite au chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

4. Le virement de la section de fonctionnement (R021)

Ce chapitre est proposé à hauteur de **0€** dans la mesure où la section d'investissement est déjà en suréquilibre.

B La présentation croisée fonctionnelle des crédits de paiements (CP) par actions:

Les dépenses sont comptabilisées par :

- nature de la dépense
- service
- fonction (au sens de la commission à laquelle les crédits se rattachent et de la politique publique pour laquelle la dépense est exécutée)
- action (de façon plus précise afin de mesurer l'impact du plan d'action).

Les charges de personnel sont comptabilisées au niveau de la fonction relative à l'administration générale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

Recettes de participations et subventions BP21	INNOVATION	TOURISME	ENVIRONNEMENT-ENERGIE-CHANGEMENT CLIMATIQUE	CULTURE	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR & RECHERCHE	ADMINISTRATION GENERALE	Total
Gouvernement de la Catalogne	30 000,00 €	15 000,00 €	17 000,00 €	50 500,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	377 500,00 €
Gouvernement des Iles Baléares	10 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €	40 500,00 €	5 000,00 €	50 000,00 €	130 500,00 €
Région Occitanie	10 000,00 €	5 000,00 €	17 000,00 €	45 500,00 €	5 000,00 €	260 000,00 €	342 500,00 €
Autres recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Fonds de l'Union européenne	0,00 €	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €	113 800,00 €	124 800,00 €
Total	**50 000,00 €**	**35 000,00 €**	**55 000,00 €**	**136 500,00 €**	**15 000,00 €**	**683 800,00 €**	**975 300,00 €**

		2017	2018	2019	2020	BP2021	Total
Admin & com	Dépenses	429 128	708 615	671 255	674 159	914 708	**3 397 865**
	Recettes	578 000	616 175	659 334	687 424	683 800	**3 224 733**
	Excédent reporté	119 049	21 609	9 688	50 954	-179 954	
Culture	Dépenses	127 026	137 003	131 918	160 099	278 000	**834 045**
	Recettes	125 000	146 763	177 681	140 000	136 500	**725 944**
	Excédent reporté	200 317	210 077	255 840	277 741	136 241	
Env /Energie Chang clim	Dépenses	61 409	105 958	49 995	32 114	492 600	**742 076**
	Recettes	0	15 000	33 541	337 057	55 000	**440 598**
	Excédent reporté	346 202	255 244	238 754	537 696	100 096	
Enseignement sup et recherche	Dépenses	20 618	160 729	208 003	68 103	75 000	**532 452**
	Recettes		166 081	18 000	80 217	15 000	**279 298**
	Excédent reporté	276 766	282 119	92 116	108 230	48 230	
Innovation & Dév économique	Dépenses	10 721	57 086	69 619	5 785	194 520	337 731
	Recettes		64 373	129 159	82 607	50 000	326 139
	Excédent reporté	179 012	186 298	245 839	316 661	172 141	
Tourisme	Dépenses		7 631	22 559	1 687	84 250	116 128
	Recettes		30 000	40 000	40 000	35 000	145 000
	Excédent reporté	0	22 369	39 809	116 122	66 872	
Fonds stratégique		**427 130**	**427 130**	**426 129**	**326 129**	**326 129**	
		Contrôles de cohérence :			941 947	2 039 078	
					1 367 304	975 300	
	Résultats de cllôture:			**1 308 175**	**1 733 533**	**669 755**	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté 2021								
	Administration & communication	Culture	Environnement Energie Changement climatique	Enseignement supérieur et recherche	Innovation & Développement économique	Tourisme	Fonds stratégique	Total
EFR Brut 31/12	22 953,92 €	235 741,00 €	543 696,00 €	104 230,00 €	322 661,00 €	78 122,00 €	426 129,00 €	1 733 532,92 €
Contribution ADM	28 000,00 €	-8 000,00 €	-6 000,00 €	-6 000,00 €	-6 000,00 €	-2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Apport FS	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	-100 000,00 €	0,00 €
Total EFR net R 002	50 953,92 €	277 741,00 €	537 696,00 €	108 230,00 €	316 661,00 €	116 122,00 €	326 129,00 €	1 733 532,92 €

Le stock de dette de l'établissement est nul et l'état des restes à recouvrer est au 9 avril 2021 de 45 000€.

Enfin, le plan d'action 2021 représente une ouverture de nouveaux crédits de paiement à hauteur de 1 256 k€ et 78,2 K€ d'actions reportées pour un total de 41 actions représentant 1 332 K€.

L'assemblée est donc invitée à débattre du projet de budget primitif 2021 mettant en œuvre le plan d'action ci-après débattu lors de la séance précédente et voté les crédits en dépenses et en recettes par chapitre et par section.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7

Fiches actions (FA)	Suivi commissions ou groupes	Balance	AE		2021				
			Initiale	actualisée	CP/BP	CR/ ENGAGE 2020	TOTAL CP N CP+CR crédits reportés	CA	Soldes
FA FS COVID-19	COM	Dépenses	0 €	10 000 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA FS COVID-19	ADM	Dépenses	0 €	10 000 €	364 €		364 €	0 €	364 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA FS COVID-19	INN	Dépenses	200 000 €	0 €	121 000 €	0 €	121 000 €	0 €	121 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA FS COVID-19	TOU	Dépenses	100 000 €	103 200 €	62 200 €	0 €	62 200 €	0 €	62 200 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA FS COVID-19	ESR	Dépenses	60 000 €	0 €	62 000 €	0 €	62 000 €	0 €	62 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA FS COVID-19	ENV	Dépenses	100 000 €	100 500 €	42 500 €	0 €	42 500 €	0 €	42 500 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA FS COVID-19	CLIM	Dépenses	1 000 €	19 000 €	19 000 €	0 €	19 000 €	0 €	19 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA FS COVID-19	CULT	Dépenses	200 000 €	210 000 €	122 500 €	0 €	122 500 €	0 €	122 500 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA11121 EGCT SUIVI	ADM	Dépenses	500 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA11125 GECTPLATE-FORME PALMA	ADM	Dépenses	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA11221 CTP MICRO PROJ AAP	ADM	Dépenses	1 000 €	36 000 €	35 000 €	0 €	35 000 €	0 €	35 000 €
		Recettes	11 000 €	0 €	11 000 €		11 000 €	0 €	11 000 €
FA11222 OP5 POCTEFA AAP	ADM	Dépenses	3 000 €	0 €	3 000 €		3 000 €	0 €	3 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA12211 CONF AG MED&PASSATION	ADM	Dépenses	10 000 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA12213 COOP NORD/SUD	ADM	Dépenses	500 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA12221 CES RELANCE	ENV	Dépenses		0 €	1 000 €		1 000 €	0 €	1 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA13112 RAPPORTS ANNUELS	COM	Dépenses	5 000 €	8 000 €	4 000 €	0 €	4 000 €	0 €	4 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA13123 REV CONV&STATUTS	ADM	Dépenses	0 €	0 €	110 €		110 €	0 €	110 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA13213 ETUDE EVAL 2020	ADM	Dépenses	12 000 €	25 000 €	25 000 €	0 €	25 000 €	0 €	25 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA14113 NLLE IDENTITE VISU	COM	Dépenses	6 000 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €	0 €	1 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA14114 PORTAIL WEB	COM	Dépenses	0 €	500 €	1 500 €		1 500 €	0 €	1 500 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
F FA 14115 COM FOIRES CULT	CULT	Dépenses	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA14116 WEB & COM	COM	Dépenses	12 100 €	0 €	10 300 €	8 691 €	18 991 €	0 €	18 991 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA14117 MEDIAS AMIC	COM	Dépenses	100 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA14121 SUPPORT EVEN	COM	Dépenses	500 €	0 €	500 €	0 €	500 €	0 €	500 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA14122 COM POSITIONNEMENT	COM	Dépenses	5 000 €	12 000 €	12 000 €		12 000 €	0 €	12 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA14124 DG REGIO AAP	COM	Dépenses	56 300 €	0 €	58 300 €		58 300 €	0 €	58 300 €
		Recettes	62 800 €	0 €	62 800 €		62 800 €	0 €	62 800 €
FA14123 CARTO INSTAMAP	COM	Dépenses	500 €	9 500 €	2 000 €	7 260 €	9 260 €	0 €	9 260 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA21211 - FA21211 KISS ME	INN	Dépenses	2 100 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €	0 €	6 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA21212 - FA21212 FP9-EPM	INN	Dépenses	1 000 €	0 €	220 €		220 €	0 €	220 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA21213 GUIDE OAJ	INN	Dépenses	23 000 €	0 €	23 400 €		23 400 €	0 €	23 400 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA21214 - FA21214 RIS3 EPM	INN	Dépenses	10 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €	30 000 €	0 €	30 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA21215 EIE PILOTE HEUR	INN	Dépenses	21 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA21221 LINKS UP	INN	Dépenses	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA22112 HEALTHIO INTERCLUSTER	INN	Dépenses	605 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA22115 CAMPUS TOURISME	TOU	Dépenses	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA22131 AIGUA	ENV	Dépenses	10 000 €	11 000 €	16 000 €	0 €	16 000 €	0 €	16 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA22211 PRIX INNOV TIC TOU	TOU	Dépenses	1 000 €	16 000 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA22221 WAT'SAVEREUSE LIFE	EAU	Dépenses	23 000 €	313 600 €	356 600 €	0 €	356 600 €	0 €	356 600 €
		Recettes	0 €	349 000 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA22222 MIRO UPVD	TOU	Dépenses	8 500 €	0 €	17 050 €	0 €	17 050 €	0 €	17 050 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA23121 SEMINAIRE INTERNATIONAL IB	ESR	Dépenses	9 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA23221 E-HEALTH	ESR	Dépenses	68 100 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	65 000 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA31211 PSAMIDES	ENV	Dépenses	58 000 €	0 €	24 000 €	0 €	24 000 €	0 €	24 000 €
		Recettes	71 000 €	0 €	51 000 €	42 525 €	93 525 €	0 €	93 525 €
FA32111 CHANGEMENT CLIMATIQUE	CLIM	Dépenses	5 500 €	0 €	5 000 €		5 000 €	0 €	5 000 €
		Recettes	2 500 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA32241 ENERGIE CLIMAT EUROREGIONA	ENER	Dépenses	21 000 €	0 €	14 000 €		14 000 €	0 €	14 000 €
		Recettes	21 000 €	0 €	14 000 €		14 000 €	0 €	14 000 €
FA33111 ESPACES MARINS	ENV	Dépenses	28 200 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €	0 €	10 000 €
		Recettes	5 000 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA33112 SYMPO ENERGIE	ENER	Dépenses	200 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA33112 SYMPO ENERGIE	ENER	Dépenses	200 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA41113 GROUPE DE LANGUE	CULT	Dépenses	1 500 €	1 772 €	1 500 €		1 500 €	0 €	1 500 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA42121 PROJET CULTUREL EUROPÉEN	CULT	Dépenses	1 000 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA43111 18 CULT AAP	CULT	Dépenses	140 000 €	0 €	11 500 €	62 250 €	73 750 €	0 €	73 750 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA43117 19 CULT AAP	CULT	Dépenses	140 000 €	140 100 €	70 000 €	0 €	70 000 €	0 €	70 000 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA43119 21 CULT AAP	CULT	Dépenses	5 000 €	60 000 €	67 500 €		67 500 €	0 €	67 500 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
FA43123 SEM DIFF & COACHING	CULT	Dépenses	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
SPIN - PROJET EUROPEEN SPORT SPIN	CULT	Dépenses	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Dépenses	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Dépenses	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
		Recettes	0 €	0 €	0 €		0 €	0 €	0 €
TOTAL		Dépenses	1 350 405 €	1 106 172 €	1 266 044 €	78 201 €	1 332 881 €	0 €	1 333 245 €
		Recettes	238 300 €	349 000 €	138 800 €	42 525 €	181 325 €	0 €	181 325 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 1068 TOULOUSE CEDEX 7